



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ministère public
Place Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

Conseil de la Magistrature
Place Notre-Dame 8
Case postale 189
1702 Fribourg

Ministère public MP
Staatsanwaltschaft StA

Place Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

T +41 26 305 39 39, F +41 26 305 39 49
mp@fr.ch, www.fr.ch/mp

—
Réf: Direction
Collaborateur/trice: Raphaël Brenta
T direct: +41 26 305 61 21
V/ Réf: -

Fribourg, le 20 janvier 2017

Rapport du Ministère public du canton de Fribourg pour l'année 2016, à l'intention du Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Ministère public du canton de Fribourg¹ pour l'année 2016.

1.1. Partie générale

1.1.1 Remarques générales

Au 31 décembre 2016, le Ministère public présente un bilan globalement très positif.

En 2016, le nombre des procédures enregistrées a décrû de 1'709 unités pour atteindre 13'291 procédures. Profitant de cette situation favorable, les procureurs² et leurs collaborateurs sont parvenus à diminuer le nombre des procédures pendantes de 4'607 à 3'807 procédures, et tout particulièrement le nombre des procédures ouvertes depuis plus de 12 mois de 33 unités. Parallèlement, ils ont augmenté tant le nombre global de procédures liquidées par décisions motivées, qui s'établit désormais à 12'618 unités, que celui des ordonnances pénales qui s'élève à 8'789 unités. Le recours à la détention avant jugement demeure très élevé, avec 272 détenus respectivement 24'228 jours de détention pour l'année 2016. Enfin, la proportion du nombre des dossiers liquidés dans les trois mois depuis leur enregistrement dépasse les 66%

Ces excellents résultats doivent être mis au bénéfice des efforts intenses et continus de l'ensemble des procureurs et des collaborateurs du Ministère public, de leur souci de s'investir pour une amélioration des processus et une justice de qualité, et de la participation de tout le personnel à une ambiance de travail excellente qui se traduit par une stabilité des collaborateurs et un taux de rotation extrêmement bas. Enfin

¹ Ci-après le Ministère public.

² Les termes masculins du présent rapport désignent indistinctement les deux genres.

l'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2016 des deux nouveaux procureurs généraux adjoints a favorisé une nouvelle dynamique de groupe au sein de l'équipe de direction, qui profite à tout le Ministère public.

1.1.2. Les activités générales

1.1.2.1. En général

| | 2015 | 2016 |
|--|--------|--------|
| Procédures enregistrées ³ en | 15'000 | 13'291 |
| Procédures pendantes au 31.12. | 4'607 | 3'807 |
| dont anciennes procédures sous la compétence du procureur ⁴ | 462 | 429 |
| Procédures liquidées par décisions motivées ⁵ , en | 12'493 | 12'618 |

1.1.2.2. Procédures enregistrées et pendantes

1.1.2.2.1. Procédures enregistrées

| Répartition des procédures enregistrées | 2015 | 2016 |
|--|--------|--------|
| Procédures ordinaires contre des prévenus majeurs | 14'783 | 13'028 |
| Procédures du Tribunal pénal des mineurs avec participation des procureurs des | 4 | 5 |
| Procédures civiles avec participation de la procureure en charge de ces affaires | 3 | 1 |
| Procédures du juge d'application des peines ⁶ | 210 | 257 |
| Nombre total de procédures enregistrées | 15'000 | 13'291 |

| | 2015 | 2016 |
|---|--------|--------|
| Procédures enregistrées contre auteurs connus | 13'280 | 11'895 |
| Procédures enregistrées contre auteurs inconnus | 1'720 | 1'396 |

| | 2015 | 2016 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Procédures enregistrées en français | 12'507 (83.4%) | 11'116 (83.6%) |
| Procédures enregistrées en allemand | 2'493 (16.6%) | 2'175 (16.4%) |

1.1.2.2.2. Procédures pendantes

| Procédures pendantes | 2015 | 2016 |
|--|-------|-------|
| en instruction (sous la compétence du procureur) | 4'464 | 3'682 |
| suspendues (art. 314 al. 1 let. b à d CPP) | 143 | 125 |
| Nombre total de procédures pendantes | 4'607 | 3'807 |

³ Dans toutes les statistiques présentées ci-après, une unité correspond à une personne prévenue ; il est cependant possible qu'un même dossier physique concerne plusieurs prévenus.

⁴ Soit ouvertes depuis plus de 12 mois.

⁵ Soit les procédures closes par ordonnances motivées : ordonnance de non entrée en matière, ordonnance de suspension, ordonnance de classement, ordonnance pénale définitive, décision ultérieure au jugement.

⁶ Ci-après JAP.

1.1.2.2.3. Anciennes procédures pendantes

| | 2015 | 2016 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Anciennes procédures pendantes devant le procureur, soit enregistrées depuis plus de 12 mois | 462 (dont 52 procédures suspendues) | 429 (dont 53 procédures suspendues) |

| Procédures pendantes devant les procureurs, ouvertes au 31.12.2016, de l'année : | | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|-------|
| 2008 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Total |
| 1 | 2 | 6 | 12 | 32 | 86 | 290 | 429 |

1.1.2.3. Procédures renvoyées devant une autre instance ou liquidées

1.1.2.3.1. En général

| | 2015 | 2016 |
|--|--------------|--------------|
| Ordonnances de non entrée en matière dont les cas de levée de corps | 1'677 111 | 1'659 111 |
| Ordonnances de suspension | 1'149 | 1'107 |
| Ordonnances de classement | 1'024 | 955 |
| Ordonnances pénales | 8'824 | 9'216 |
| Actes d'accusation | 331 | 366 |
| Confiscations indépendantes | 0 | 0 |
| Décisions ultérieures au jugement (JAP) | 207 | 231 |
| Décisions de dessaisissement | 401 | 430 |
| Décisions de renvoi au préfet (sauf pour tentative légale de conciliation) | 8 | 3 |
| Décisions de renvoi à la police cantonale | 331 | 244 |
| Ordonnances de conversion (peine pécuniaire ou amende) | 3'230 | 3'716 |
| Commissions rogatoires nationales | 31 | 17 |
| Commissions rogatoires internationales | 62 | 95 |
| Classements sans suite | 207 | 98 |

1.1.2.3.2. Ordonnance pénale

| Ordonnances pénales et de conversion | 2015 | 2016 |
|--|-------|-------|
| Ordonnances pénales définitives | 8'436 | 8'789 |
| Ordonnances pénales frappées d'opposition et renvoyées au juge de police | 388 | 427 |
| Nombre total des ordonnances pénales | 8'824 | 9'216 |

1.1.2.3.3. Acte d'accusation

| Actes d'accusation | 2015 | 2016 |
|--|-------------|-------------|
| Acte d'accusation avec renvoi au juge de police | 169 | 205 |
| Acte d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal d'arrondissement | 100 | 96 |
| Acte d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal économique | 7 | 5 |
| Acte d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal des mineurs | 5 | 5 |
| Acte d'accusation selon procédure simplifiée | 50 | 54 |
| avec renvoi au Tribunal pénal économique | 0 | 1 |
| Nombre total d'actes d'accusation | 331 | 366 |

1.1.2.3.4. Décision ultérieure au jugement

| Ordonnances du JAP | 2015 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Ordonnances de suspension de la peine privative de liberté | 54 | 74 |
| Ordonnances de refus de suspension de la peine privative de liberté | 10 | 20 |
| Ordonnances de conversion du travail d'intérêt général | 139 | 131 |
| Opposition aux ordonnances du JAP | 3 | 3 |
| Autres ordonnances du JAP | 1 | 3 |

1.1.2.3.5. Durée de la procédure jusqu'à sa liquidation

| Ordonnances de non entrée en matière, de suspension, de classement et pénales définitives | 2015 | 2016 |
|--|-------------|-------------|
| 0 à 1 mois | 27.98% | 22.34% |
| 1 à 2 mois | 26.12% | 26.83% |
| 2 à 3 mois | 13.15% | 17.01% |
| 3 à 6 mois | 17.47% | 19.54% |
| 6 à 12 mois | 9.56% | 9.85% |
| 12 à 18 mois | 3.65% | 2.52% |
| 18 à 24 mois | 1% | 0.85% |
| 24 à 36 mois | 0.71% | 0.69% |
| Plus de 36 mois | 0.36% | 0.37% |

1.1.2.4. Détention provisoire

| Détention provisoire | 2015 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Nombre de personnes en détention provisoire | 224 | 272 |
| Nombre de jours de détention | 20'791 | 24'228 |

1.1.2.5. Recours

| Recours interjetés par les procureurs | 2015 | 2016 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de recours interjetés par les procureurs devant le Tribunal cantonal (Chambre pénale et Cour d'appel pénal) | 19 | 17 |
| Nombre de recours interjetés par les procureurs devant le Tribunal fédéral | 4 | 5 |

1.1.2.6. Défenseurs

| Défenseurs | 2015 | 2016 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de désignations d'un défenseur d'office ou d'un mandataire gratuit, dont selon le tournus | 211 | 226 |
| | 108 | 108 |

Le défenseur nécessaire choisi par la personne prévenue n'est pas inclus dans le tournus (cf. Directive n° 1.7 du procureur général du 12 janvier 2011 relative à la désignation des avocats, chiffre 5) ; cette règle justifie qu'il soit établi une distinction entre le nombre total de désignation et celui selon le tournus.

1.1.2.7. Contrôle du procureur général

| Contrôles préalables et postérieurs des ordonnances rendues par les procureurs, les préfets et les présidents du Tribunal pénal des mineurs | 2015 | 2016 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de refus d'approbation aux ordonnances de non entrée en matière, de suspension et de classement | 6 | 2 |
| Nombre d'oppositions aux ordonnances pénales | 22 | 19 |

1.1.3. Le personnel

1.1.3.1 En général

Au 31 décembre 2016, le Ministère public compte 57.3 (EPT⁷) procureurs et collaborateurs. Il comprend ainsi 15 cellules judiciaires, pour 14.5 (EPT) procureurs. A leurs côtés, on trouve les greffiers (14.8 EPT) et les collaborateurs administratifs des procureurs (15.3 EPT) ainsi qu'un (0.6 EPT) conseiller économique ; s'y ajoutent les collaborateurs de la réception (4.6 EPT), le personnel de la comptabilité (3.5 EPT), les greffiers-stagiaires (3 EPT) et 1 (EPT) apprentie. Au total, ce sont 78 personnes qui travaillent au Ministère public

⁷ Equivalent plein temps.

1.1.3.2. La Direction du Ministère public

L'année 2016 a été marquée sur le plan légal par les modifications législatives relatives à l'expulsion des personnes étrangères condamnées et à l'introduction de l'éthylomètre pour le contrôle de l'alcoolémie au volant. Ainsi le Ministère public a adopté les recommandations en matière d'application des articles 66a et suivants du code pénal, recommandations établies par le groupe de travail conduit par le procureur général Fabien Gasser pour le compte de la Conférence des Procureurs de Suisse⁸. Il a aussi adopté une nouvelle directive (n. 1.14) qui règle notamment le recours au défenseur ainsi que la durée d'expulsion minimale à requérir en fonction des infractions retenues. Par ailleurs, le Ministère public a préparé avec la Police cantonale l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 du contrôle à l'éthylomètre en adaptant sa directive y relative (n. 1.5). Parallèlement, il s'est doté d'une nouvelle directive (n. 3.10) sur la constitution et la tenue des dossiers et il a modifié sa pratique en matière de langue de la procédure (directive n. 3.8) en choisissant de privilégier comme langue de procédure la langue maternelle de la personne prévenue, même s'il ne s'agit pas de la langue officielle du district du for mais de l'autre langue officielle cantonale.

En novembre 2016, le procureur général a été porté à la présidence de la CPS. Constituée en association, la CPS réunit l'ensemble des procureurs généraux des cantons, de la Confédération ainsi que de la Principauté du Liechtenstein. Elle poursuit notamment comme but la promotion de la coopération des autorités de poursuite pénale ainsi que l'harmonisation de ses pratiques. A l'instar des mandats des membres du comité, celui du président est d'une durée de 2 ans (rééligible).

Toujours en 2016, le procureur général et la greffière-chef Sophie Perrier ont suivi un CAS en management des administrations publiques et ils ont publié leur rapport dans la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Le Ministère public a aussi participé, par l'intermédiaire de sa procureure générale adjointe Alessia Chocomeli-Lisibach et de son greffier-chef Raphaël Brenta, avec les Ministères publics des cantons du Valais, de Vaud, de Neuchâtel, du Jura et de Berne (francophone), à la mise sur pied d'une formation destinée aux interprètes et qui sera dispensée dès 2017.

Le Ministère public accorde toujours la priorité à la formation continue des procureurs et des collaborateurs. En charge de la formation interne, les procureurs généraux adjoints Raphaël Bourquin et Alessia Chocomeli-Lisibach ont organisé deux journées de formation à l'attention des procureurs et des greffiers, dont une demi-journée de formation en lien avec les activités de la Police de sûreté et une autre demi-journée présentée par le Centre universitaire romand de médecine légale et qui traitait de l'avancée des sciences forensiques. Les collaborateurs administratifs du Ministère public ont aussi bénéficié d'une formation sous la forme d'une présentation du service de l'« info-centre » de la Police cantonale dédié à l'enregistrement de ses affaires dans son application informatique. Par ailleurs, outre des séances de formation interne, des formations spécifiques ont aussi été organisées pour les greffiers et les collaborateurs administratifs : trois collaboratrices ont ainsi suivi les cours de droit dispensés par le Centre de formation des aspirants de la Police cantonale fribourgeoise⁹, respectivement une greffière la formation CAS en magistrature.

En 2016 le procureur général a conduit deux séances plénières des procureurs et il a convoqué 36 séances de direction. Au 31 décembre 2016, le Ministère public compte 29 directives (dont 19 publiées sur son site internet¹⁰) et 30 marches à suivre.

⁸ Ci-après CPS.

⁹ Centre interrégional de formation de police, ci-après CIFPol.

¹⁰ www.fr.ch/mp.

Le Procureur général est président de l'association fribourgeoise des magistrats de l'ordre judiciaire, il est membre de la commission informatique des autorités judiciaires (CIAJ) et de la séance de coordination des acteurs de la chaîne pénale (avec les procureurs généraux adjoints), il fonctionne comme enseignant auprès du CIFPol, il dispense des cours aux avocats-stagiaires, et il est intervenu en novembre 2016 comme conférencier dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la violence domestique. En 2017, le Procureur général intégrera par ailleurs le comité de pilotage HIJP qui poursuit comme but l'harmonisation des applications informatiques de l'ensemble de la chaîne pénale au niveau suisse.

La procureure générale adjointe Alessia Chocomeli-Lisibach est déléguée CPS et membre de la commission criminalité économique de la CPS, elle est aussi membre du Conseil cantonal de prévention et de sécurité ainsi que du groupe de travail « dialogue santé-justice » ; enfin, elle fonctionne comme enseignante auprès du CIFPol.

Le procureur général adjoint Raphaël Bourquin est membre du bureau de la Conférence latine des procureurs¹¹, du Conseil de la magistrature, du groupe de travail avec le corps des garde-frontières en vue de la modification du concordat entre la Police cantonale fribourgeoise et le corps précité, du Groupe de travail en matière de tags et graffitis, ainsi que de groupes de travail avec la Police cantonale (Police de sûreté et Gendarmerie) et la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière. Il est aussi l'interlocuteur du Ministère public auprès de la Police cantonale fribourgeoise. Enfin, il fonctionne comme enseignant auprès du CIFPol et participe également à ses procès fictifs.

En charge principalement de la gestion du personnel, de l'uniformisation des pratiques et de l'administration générale, les greffiers-chefs Sophie Perrier et Raphaël Brenta ainsi que le chef de chancellerie Mathieu Chappuis ont continué de soutenir le procureur général et les procureurs généraux adjoints dans leurs tâches. De l'année 2016 on retiendra principalement la mise sur pied d'un nouveau concept de formation pour les greffiers-stagiaires et l'organisation à Fribourg de l'assemblée générale de la Conférence suisse des chargés de communication des Ministères publics (CCCMP) dont le greffier-chef Raphaël Brenta est membre du comité. En 2017, le chef de chancellerie Mathieu Chappuis intégrera le bureau informatique des autorités judiciaires (BIAJ).

Egalement porte-parole du Ministère public, les greffiers-chefs ont répondu aux sollicitations des médias, rédigé et diffusé huit communiqués de presse, organisé 66 consultations de classeurs d'ordonnances par des journalistes et dispensé une demi-journée d'informations à sept journalistes de médias fribourgeois qui s'étaient manifestés suite à l'invitation formulée dans le cadre de la conférence de presse du Ministère public sur son rapport de l'année précédente.

Enfin, le Ministère public a organisé en 2016 une journée « portes ouvertes » à l'attention des familles des procureurs et des collaborateurs, ainsi que la journée futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons, avec la Police cantonale.

1.1.3.3. *Les procureurs*

Les procureurs ont continué à occuper dans le courant de l'année 2016 les fonctions d'enseignant ou de conférencier :

- auprès du CIFPol, comme enseignant : Philippe Barboni, Christiana Dieu-Bach et Liliane Hauser ;

¹¹ Ci-après CLP.

- auprès de l’Institut de pédagogie curative de l’Université de Fribourg, comme chargé de cours : Marc Bugnon ;

respectivement de membre :

- du Groupe de travail sur les gens du voyage, institué par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police : Philippe Barboni ;
- du Groupe de travail avec les hôpitaux pour définir l’intervention de la justice en matière d’erreurs médicales : Philippe Barboni ;
- de la Commission d'examen des candidats au barreau : Christiana Dieu-Bach et Jean-Luc Mooser ;
- de la Cellule romande de lutte contre le dopage : Laurent Moschini ;
- du Tribunal cantonal : Jean-Luc Mooser (juge suppléant) ;
- de Commissions de la CPS et de la CLP : Philippe Barboni (Groupe de travail psychiatrie forensique et droit médical), Marc Bugnon (Groupe de travail déontologie), Frédéric Chassot (COMINTEL), Christiana Dieu-Bach (COMAMAL et groupe de travail crime organisé), Yvonne Gendre (COMAMAL), Patrick Genoud (COMASTUP et Commission transports), Catherine Christinaz (groupe de travail crime organisé) et Jean-Frédéric Schmutz (COMASTUP) ;
- du Bureau de la Direction du SCOTT (Service de coordination contre la traite d’êtres humains et le trafic des migrants) : Yvonne Gendre ;
- de la Commission cantonale contre la violence domestique : Yvonne Gendre ;
- de la Commission cantonale consultative dans le domaine de la prostitution : Yvonne Gendre ;
- du Groupe de travail en matière de hooliganisme : Laurent Moschini ;
- de la Commission cantonale des addictions : Philippe Barboni ;
- de la Fondation latine « Projets pilotes-addictions » : Philippe Barboni ;
- de la Commission cantonale pour les questions d’aumônerie : Marc Bugnon (président) ;
- du Groupe de travail en matière de travail au noir : Frédéric Chassot ;
- de la Commission de recours de l’Université : Markus Julmy (président).

Finalement, s’agissant des formations suivies par les procureurs, les formules d’annonce accompagnent le présent rapport.

1.1.3.4. Les collaborateurs

En 2016, le Ministère public a fait engager Sophie Moeschler, Zérine Renklicicek, Justine Leonardi et Jérémie Overney. Il a par ailleurs adapté son organisation interne de sorte à mettre à disposition du Procureur général, sans création de nouveau poste, la greffière Pauline Descloux (0.5 EPT) pour décharger partiellement les greffiers-chefs de leurs activités judiciaires. Le greffier Julien Aubry a diminué son taux d’activité au Ministère public suite à son engagement de durée déterminée comme président ad hoc à 50%

auprès du Tribunal pénal des mineurs. Orphélie Morel a brillamment terminé son apprentissage d'employée de commerce ; elle a ensuite poursuivi jusqu'au 31 décembre 2016 son activité au Ministère public comme collaboratrice administrative. Finalement, toujours en 2016, le Ministère public a accueilli dix juristes post-master pour effectuer un stage de greffier d'une durée de six mois, trois étudiants en droit de l'Université pour un stage de deux mois dans le cadre de leur travail de séminaire, un apprenti du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons pour une durée d'un mois et quatre aspirants CIFPol de la Police de sûreté chaque fois pour un stage d'un jour.

1.1.3.5. Le service comptable

En 2016, le service comptable du Ministère public a accordé 2'124 (1'977 en 2015)¹² paiements par acomptes, il a effectué 5'034 (5'169) rappels et 1'047 (1'138) rappels de solde, il a requis 444 (343) poursuites et il a traité 3'716 (3'230) conversions d'amende en peine privative de liberté.

Le montant des amendes facturées s'élève pour l'année 2016 à CHF 6'963'621.40 (CHF 6'004'345.39), alors qu'il avait été budgétisé à CHF 6'000'000.00 (CHF 6'100'000.00). Quant au montant encaissé par les conversions d'amende 2016, il s'est établi à CHF 1'767'144.65 (CHF 1'046'361.79). A noter que cette augmentation de l'encaissement des conversions d'amendes a aussi été rendue possible par la mise à disposition du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons d'une collaboratrice du Ministère public qui a été affectée au rattrapage des conversions d'amendes. Le service comptable a aussi récupéré auprès d'assurances-maladies des frais médicaux liés à la détention pour un montant de CHF 46'811.95. Finalement, il a comptabilisé durant l'année 2016 106'647 (101'652) écritures.

1.1.4. Divers

En 2016, le Ministère public a poursuivi les améliorations de ses processus et de ses applications informatiques. C'est ainsi qu'il a mis sur pied, avec son gestionnaire de compte auprès du Service informatique et des télécommunications, un nouveau mode d'envoi de son courrier de sorte à parvenir à l'insertion automatisée des quittances de réception de ses recommandés et à l'abandon des envois par acte judiciaire. Par ailleurs, sous l'égide du Tribunal cantonal, il a participé aux travaux tendant à la réalisation de la transmission des données entre les autorités via l'application Tribuna V3, travaux qui devraient voir leur concrétisation au début de l'année 2017. De même, il est partie prenante à la réalisation de passerelles entre son application Tribuna V3 et de l'application Gina du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, en prévision du futur Service d'exécution des sanctions pénales et de la probation.

Durant l'année 2016, le Ministère public a subi d'importants dégâts d'eau dans ses salles d'audition. Si ces dégâts n'ont pas entravé le fonctionnement du service, ils ont toutefois eu des conséquences importantes, rendant plusieurs salles temporairement indisponibles, obligeant procureurs et collaborateurs à une certaine souplesse, et demandant au chef de chancellerie et à son suppléant à veiller à suivre la remise en état des locaux.

¹² Le chiffre entre parenthèse renvoie toujours à l'année 2015 dans ce chapitre.

1.1.5. Défis et perspectives 2017

Le Ministère public est convaincu de la nécessité de regrouper certaines tâches de support pour améliorer le fonctionnement global des autorités judiciaires. Il salue la création d'une commission informatique du Pouvoir judiciaire, qui permettra de fédérer des synergies. Il estime toutefois que la gestion de la comptabilité pourrait être améliorée ; pour ce faire, le Ministère public est disposé à accueillir en ses locaux un service comptable du Pouvoir judiciaire, qui permettrait d'éviter en premier lieu les facturations entre autorités judiciaires et qui rendrait plus efficient le recouvrement des factures impayées. On peut également penser à la création d'une entité de gestion des ressources humaines pour le Pouvoir judiciaire, qui permettrait une meilleure professionnalisation à tous les échelons des processus de recrutement et d'évaluation du personnel.

Le Ministère public estime en outre qu'une réflexion concrète doit être menée sur la construction d'un bâtiment pénal, qui regrouperait des autorités qui traitent successivement, voire conjointement, les mêmes dossiers, à savoir la Police de sûreté, le Ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte, le Tribunal pénal des mineurs et le futur Service d'exécution des sanctions pénales et de la probation. Un groupe de travail, mené par le Procureur général adjoint Raphaël Bourquin, a débuté ses travaux dans ce sens. Cependant, on pourrait aussi ajouter à cette réflexion la création d'un Tribunal pénal de 1^{ère} instance, ayant juridiction sur l'entier du canton.

Le Ministère public estime enfin que le Pouvoir judiciaire doit également s'adapter à l'environnement numérique. Dans ce sens, le projet HIJP, conduit par la Conférence des Directeurs de justice et police, sera attentivement suivi par le Procureur général qui, comme déjà dit, intégrera en 2017 le comité de pilotage du projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil de la magistrature, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature, en l'assurance de notre haute considération.

Fabien GASSER
Procureur général

Raphaël BRENTA
Greffier-chef

Annexes

-
- tableau des statistiques 2016;
- les formules des formations suivies par les procureurs.

Copies pour information (avec le tableau de statistiques, mais sans les formules de formation):

-
- Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et de la justice;

- Monsieur le Président du Tribunal cantonal;
- Madame la Présidente de la Commission de Justice du Grand Conseil;
- Monsieur le Commandant de la Police cantonale;
- Monsieur le Chef de la Police de sûreté ;
- Monsieur le Chef de la Gendarmerie.